

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Corinne Fässler, Présidente
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Emmanuelle Rio de Martino, MM. Eric Guggiari, François Riedo et Beat Scheuner
CONSEIL COMMUNAL	Tous les Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011
2. Demande de crédit pour la revalorisation de la place de la Gare
3. Demande de crédit pour le réaménagement de l'espace routier public du quartier de Villars-Vert
4. Budget 2012
 - 4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2011-2016
 - 4.2 Rapports de la Commission financière
 - 4.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - 4.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
5. Choix de l'organe de révision
6. Divers

Mme Corinne Fässler, Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Merci de votre présence ce soir pour notre dernière séance de l'année. Je salue les membres du Conseil communal et les représentants de l'Administration communale. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 30 novembre 2011, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- Pour le Conseil général : Mme Emmanuelle Rio de Martino ainsi que MM. Eric Guggiari, François Riedo et Beat Scheuner. M. Pierre-Yves Moret arrivera avec un peu de retard.
- Pour le Conseil communal : Mme la Syndique Erika Schnyder et M. Benjamin Gasser arriveront avec un peu de retard.

Avant de commencer cette séance, j'ai quelques communications à vous transmettre.

Tout d'abord, j'aimerais faire un petit moment de recueillement pour le décès de M. Félix Vorlet, le père de Mme Martine Vorlet, Conseillère générale.

Ensuite, j'ai le très grand plaisir de féliciter Mme Marie Garnier, Conseillère communale, pour sa brillante élection au Conseil d'Etat. Avec Mme Garnier, je suis certaine et persuadée que nous disposons d'une personne sensible à la cause de l'Agglomération ainsi qu'aux problèmes de mobilité. D'ailleurs, ce n'est pas avec ton vélo électrique que tu vas occasionner des bouchons en ville de Fribourg. Félicitations, Marie. Tout le Conseil général te souhaite un grand succès. Bonne route.

Nous pouvons maintenant passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant celui-ci ? Ce n'est pas le cas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011

Mme Corinne Fässler, Présidente. Ce document vous a été transmis avec la convocation à la présente séance. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Je n'ai pas de remarque concernant le procès-verbal, mais une en ce qui concerne l'ordre du jour. Il faudrait ajouter un point suite à la

nomination de Mme Marie Garnier au Conseil d'Etat. Mme Garnier est également déléguée de la Commune de Villars-sur-Glâne auprès de l'Agglomération. Il faudrait donc élire une autre personne en qualité de déléguée de notre Commune auprès de l'Agglomération.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Vous avez entièrement raison et nous allons par conséquent voter l'adjonction de ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

Celles et ceux qui accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour pour le remplacement de Mme Marie Garnier en qualité de déléguée de notre Commune auprès de l'Agglomération sont priés de lever la main.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Par conséquent, nous ajoutons ce point à l'ordre du jour, sous le numéro 6, les « Divers » devenant le point 7.

Je reviens au point 1 de l'ordre du jour. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Arrivée de Mme Véronique Polito.

2. Demande de crédit pour la revalorisation de la place de la Gare

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 5 décembre 2011, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Marie Garnier, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière propose au Conseil général de soutenir ce projet de réaménagement de la place de la Gare parce qu'il s'agit d'un investissement pas trop important et considéré comme nécessaire. En effet, suite aux constructions nouvelles dans ce secteur et au développement futur des zones du Croset et du Sud des Dailles, il apparaît

judicieux de procéder à certains travaux permettant d'améliorer les accès aux quais et aux deux nouveaux immeubles pour les véhicules, et pour les piétons par le sentier public.

La Commission financière estime au passage que, compte tenu du développement futur de la Commune dans ce secteur et de l'augmentation certaine du nombre d'usagers CFF, l'aménagement de la Gare de Villars-sur-Glâne, 3^{ème} ville du Canton, se doit d'être amélioré. Elle demande au Conseil communal de coordonner avec les CFF le développement futur des infrastructures de cette gare et de ses alentours.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 184'000.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, même si les liquidités de la Commune de Villars-sur-Glâne devraient permettre d'éviter concrètement d'augmenter la dette communale pour un tel investissement.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je suis enchantée du rapport de la Commission financière. Elle avait posé une question par rapport à la convention. Effectivement, cette convention n'a occasionné aucun frais financier pour l'instant. Il s'agit simplement d'un échange de terrain. En contrepartie, notre Commune va aménager le chemin sur le terrain privé.

Pour ce qui concerne les infrastructures et l'aménagement futur d'une gare, nous avons discuté cet après-midi à l'Agglomération pour qu'une zone d'intérêt général soit prévue en dessous de la gare. J'ai demandé à nos Services techniques de se coordonner avec les CFF pour les infrastructures, comme les toilettes publiques par exemple ou la station « Velopass ».

Pour l'instant, je n'ai pas d'autre information et je réponds volontiers aux questions éventuelles.

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est maintenant au Conseil général.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de la lecture du message relatif à la revalorisation de la place de la Gare, le Groupe PCS a constaté que la route des Préalpes va être dotée de trois places de parc, dont une réservée aux utilisateurs de Mobility. Le projet

prévoit également la création d'une station publique pour des vélos, avec abri et support anti-vol, au prix de Fr. 12'000.--.

D'autre part, nous nous permettons de rappeler que, lors de la séance du Conseil général du 29 septembre 2011, à l'occasion du message relatif à la station « Velopass » à l'école de Cormanon, un plan de l'Agglomération avec une légende des stations - existantes ou prévues pour 2012, ou à réalisation ultérieure - nous était présenté. Le plan montre un « point rouge » précisément à la gare de Villars-sur-Glâne, c'est-à-dire « réalisation ultérieure, après 2012 ».

Le projet présenté ce soir ne laisse pas reconnaître la possibilité d'abriter, au moment prévu, une station « Velopass », cause manque d'espace.

La question que nous nous posons est la suivante : Serait-il possible d'envisager déjà maintenant une combinaison entre les deux systèmes : « Velopass » et vélos publiques ?

M. François Page, Conseiller général. Lors de sa séance du 6 décembre 2011, le Groupe PDC a pris connaissance du message relatif à la revalorisation de la place de la Gare.

Le Groupe PDC soutient à l'unanimité ce projet, jugé indispensable dans l'attente des aménagements futurs liés à l'Agglomération. Il rejoint les avis de la Commission financière quant aux développements futurs de cette zone.

Le Groupe PDC recommande donc l'acceptation de cette demande de crédit à hauteur de Fr. 184'000.-- ainsi que la demande de recourir à l'emprunt.

M. François Grangier, Conseiller général. Le Groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du message relatif à la revalorisation de la place de la Gare. Nous sommes heureux de constater que l'espace à disposition a été aménagé avec soin et que nous donnons ainsi aux voyageurs qui descendent à la gare de Villars-sur-Glâne une belle image de notre Commune, et aux futurs habitants de ce quartier, un lieu de vie et de rencontre convivial.

Cependant, lors de la dernière réunion de notre Conseil général de septembre, nous avons débattu du projet « Velopass ». Le Groupe PLR regrettait que ce dossier n'ait pas une vision globale. Malheureusement nous devons constater, ce soir, que ce projet ne figure pas sur le réaménagement de la gare. A notre grand étonnement, nous ne trouvons aucune trace de cette station et nous voudrions savoir s'il était possible, par un message complémentaire,

que le Conseil communal fasse les travaux en même temps que le chantier global de l'aménagement ?

Nous recommandons d'accepter le message qui nous est présenté ce soir, en espérant que cette demande d'un message complémentaire ne reste pas lettre morte.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le Groupe PS a attentivement analysé ce message. Il nous paraît intelligemment pensé et bien ficelé. Par conséquent, le Groupe PS soutient l'acceptation du message.

M. Adrian Etter, Conseiller général. La gare de Villars-sur-Glâne est un point stratégique pour le développement de la mobilité douce. Ici, les réseaux du RER, des bus régionaux des TPF et des bus TPF de la Ville de Fribourg s'intercroisent. Dans le projet présenté, une station de vélo est planifiée pour ajouter une dimension supplémentaire à la mobilité douce. Le Groupe Les Verts souhaite que cette station de vélo soit, pendant la phase de construction, raccordée au courant électrique. Cela permettrait, dans une phase ultérieure, l'installation d'une station « Velopass ». Cette future installation « Velopass » permettrait une interopérabilité optimale entre les différents réseaux de mobilité douce.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions. Cela ne semble pas être le cas. Je donne donc la parole au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Les interventions concernent essentiellement la station « Velopass ». Vous avez lu dans le budget qu'il est en principe prévu de faire une station aux Echelettes et une à Cormanon. Il est tout à fait possible de donner le mandat à nos Services techniques de construire ces stations aux Echelettes et à la Gare durant l'année 2012. Puisque vous allez vraisemblablement accepter le budget des investissements prévu de Fr. 100'000.-- et que l'Agglomération a déjà garanti sa contribution de Fr. 40'000.-- par station, il est possible, avec ce budget, d'installer ces deux stations « Velopass ».

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je veux simplement préciser le point de vue du Groupe PCS. Est-ce que systématiquement dans la Commune de Villars-sur-Glâne on ne devrait pas prévoir que chaque fois qu'une station « Velopass » est aménagée on construise un parking traditionnel pour les vélos. On se rend compte qu'en Ville de Fribourg il y a toujours un parking traditionnel pour vélos à côté des stations « Velopass ». Etant donné que notre Commune peut choisir les deux variantes, je propose comme principe qu'on travaille

chaque fois simultanément sur les deux variantes : « Velopass » et parking traditionnel. Ceci est simplement une suggestion et je soutiens le message qui nous est soumis.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à la revalorisation de la place de la Gare, pour un coût total de Fr. 184'000.--, dont le montant de Fr. 180'000.-- figure au budget des investissements sous chiffre 620.501.02 (1135) ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 12'880.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 184'000.-- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme Schnyder, Syndique et de M. Gasser, Conseiller communal.

3. Demande de crédit pour le réaménagement de l'espace routier public du quartier de Villars-Vert

M. Bapst, Vice-Syndic, se récuse.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je prie M. Nicolas Bapst, Conseiller communal, de se récuser. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Toujours lors de sa séance du 5 décembre 2011, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Marie Garnier, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le réaménagement de la route du quartier de Villars-Vert, qui permettra de rendre cet espace plus sécurisé et plus convivial pour ses différents utilisateurs.

La Commission financière souligne l'effort du Conseil communal pour tenter de résoudre le problème récurrent des places de parc dans ce quartier. L'accord trouvé avec le Canton pour la location, à un prix raisonnable, d'un terrain propriété de ce dernier permettra aussi aux habitants du quartier, détenteurs de véhicules privés ou de véhicules d'entreprises, de

parquer moyennant le paiement d'une vignette. La Commission financière a pris note avec satisfaction que l'étude et les plans ont été réalisés par les Services techniques communaux et que seule la surveillance des travaux sera confiée à un bureau d'ingénieurs.

La Commission financière préavise positivement le crédit nécessaire à cette réalisation, s'élevant à Fr. 253'500.--, et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sous réserve des liquidités à disposition, bien qu'elle trouve quelque peu gênant, si ce n'est regrettable, que certains travaux aient déjà été en partie réalisés. Il aurait été plus judicieux de présenter ce message en même temps que celui relatif aux travaux d'assainissement du quartier.

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour l'acceptation du message précédent et pour la confiance que vous mettez aussi dans nos Services techniques pour régler les problèmes de vélos et pour coordonner les places de parc traditionnelles et les places pour « Velopass ». Ce sera le travail de mon successeur et je me réjouis qu'il puisse vous satisfaire.

Concernant le quartier de Villars-Vert, il y a effectivement eu un petit problème de coordination. Les Services techniques avaient omis d'inclure l'aménagement pour la modération dans le budget 2011, ce qui fait que nous n'avons pas pu présenter de message avant la séance du budget. Les travaux ont été exécutés relativement vite ; ils ont donné beaucoup de travail et de fil à retordre à nos Services techniques, mais ils se sont relativement bien déroulés. Pour le quartier de Villars-Vert, il était impossible de prolonger les travaux, car les habitants souffraient énormément des nuisances créées par ces travaux. Je pense qu'il faut plutôt remercier nos Services techniques d'avoir suivi tout ce chantier et d'avoir, à côté, trouvé des solutions pour pérenniser le parking pour ce quartier.

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est au Conseil général.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 6 décembre 2011, le Groupe PLR a pris connaissance du message relatif au réaménagement de l'espace routier public du quartier de Villars-Vert.

Sur le plan matériel, notre Groupe estime que l'aménagement prévu est non seulement correct, mais encore nécessaire pour ne pas dire indispensable.

Sur le plan formel, néanmoins, nous constatons qu'une fois encore nous sommes mis devant un fait accompli. En effet, une partie des travaux a d'ores et déjà été effectuée.

Nous constatons aussi avec plaisir que la passerelle du carrefour de Belle-Croix est sur les plans. Nous espérons qu'elle sera enfin construite car il s'agit d'un passage extrêmement dangereux.

Le Groupe PLR vous recommande dès lors d'accepter ce message.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le Groupe PDC a examiné avec attention, lors de sa séance du 6 décembre dernier, le message proposé dans le cadre du réaménagement de l'espace routier public du quartier de Villars-Vert. Nous avons mis en exergue les points suivants :

1. Ce message constitue une deuxième étape dans l'amélioration substantielle de la qualité de vie des habitants du quartier. Avec l'acceptation de ce message, la Commune aura investi plus de Fr. 3 millions pour le renouvellement des infrastructures routières et de canalisations d'eau du quartier de Villars-Vert.
2. Comme l'a déjà relevé le Président de la Commission financière, notre Commune a d'ores et déjà trouvé une première solution pour pallier au déficit chronique des places de stationnement dans le quartier de Villars-Vert, cela grâce à la mise à disposition dès le second semestre 2012 de 60 places de stationnement payantes sur l'actuel parking provisoire situé à l'entrée du quartier.
3. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier et de leurs visiteurs, nous encourageons la Commune à poursuivre ses démarches dans la recherche de solutions pour pallier au déficit de places de stationnement, en particulier sur le domaine privé.
4. Nous attirons finalement l'attention sur un point technique, à savoir sur la largeur de la chaussée à l'endroit de « l'alignement Sud ». A cet endroit, la largeur de la chaussée est maintenue à 5,5 mètres, mais l'implantation d'éléments cylindriques à une distance de 3,5 mètres empêchera le passage de certains véhicules amenés à emprunter cette voie de circulation, notamment des véhicules munis de plaques brunes tels que des véhicules forestiers ou des véhicules « type récolteuse ». Pour ce genre de véhicules, la largeur de la chaussée doit être de 3,8 mètres au moins.

Vous l'avez compris, le Groupe PDC soutient le message présenté et se propose d'autoriser le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour financer cette dépense.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Tout d'abord, le Groupe PCS se met dans la ligne des autres partis et fait un bref rappel.

Il y a une année, le 9 décembre 2010, notre Conseil général a approuvé un montant de Fr. 1'505'000.-- pour l'assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable ainsi que du réseau routier du quartier de Villars-Vert. Ces travaux ont été coordonnés avec la mise en place du chauffage à distance FRICAD par le Groupe E.

Le message qui nous est soumis ce soir est intimement lié au précédent. Il a suscité au sein du Groupe PCS un accueil globalement favorable. En effet, profiter d'assainir le quartier de Villars-Vert, avec en prime une zone 30 km/h, sera un plus pour la qualité de vie de ses habitants. De plus, attendus depuis des décennies, les projets de parking à l'entrée du quartier et d'une passerelle sur la semi-autoroute ont quelques chances d'aboutir depuis qu'ils figurent au budget des investissements de notre Commune.

Abordons maintenant le volet financier. Nous avons été spécialement attentifs au fait que le réaménagement routier de Villars-Vert était financé non pas par une, mais par deux lignes de crédits différentes, pour un montant total de Fr. 638'000.--. Et, là, s'est posée pour nous la question de garantir entre les deux budgets une continuité et une transparence complète.

Dans les faits, le message de décembre 2010 attribue déjà un montant de Fr. 345'000.-- pour financer la « remise en état de la route et de ses composants, bordures, grilles, regards, etc. ». En d'autres mots : sans zone 30 km/h, le financement de la route était totalement assuré, génie civil, matériaux, goudronnage et marquages compris.

Le message de ce soir ne doit donc financer que les suppléments ou, comme dit le message, les « surcoûts » qui permettent de transformer une route normale en une zone 30 km/h. Dans ce sens, seule une partie des postes liés aux Fr. 253'000.-- demandés ce soir nous semble justifiée. Voici pourquoi :

1. Il nous est demandé de financer, une deuxième fois à nos yeux, des « caniveaux et canalisations » habituels à toute route qui se respecte, pour un montant de Fr. 45'000.--.

2. Le crédit voté l'an passé ne devrait pas être épuisé puisque certains des postes prévus sont reportés sur le crédit de ce soir : grilles, bordures, regards avec le génie civil correspondant. Un certain montant devrait ainsi avoir été épargné. Pourquoi n'a-t-il pas été porté en diminution du crédit en faveur du 30 km/h ? C'est comme si on avait remis à neuf une route traditionnelle et, sur cette dernière, ajouté les surcoûts liés à une zone 30 km/h, sans profiter de faire des économies de matériaux et d'échelle évidentes dues à l'ouverture non pas de deux chantiers mais d'un seul.

De là notre question au Conseil communal : Quel est le montant de la somme épargnée dans le premier crédit par l'imbrication de deux crédits successifs ?

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le Groupe PS trouve indispensable ce message, qui nous paraît également bien pensé et qui va améliorer la qualité de vie des habitants du quartier de Villars-Vert. Le Groupe PS soutient l'acceptation de ce message.

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Le Groupe Les Verts accepte également ce message.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, je donne la parole au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je veux donner quelques informations complémentaires. L'étude zone 30 km/h a aussi été réalisée par nos Services techniques, mais elle n'était pas encore terminée lorsque nous vous avons soumis le message pour l'aménagement de Villars-Vert avec FRICAD. C'est une des raisons du retard pour les appels d'offres et pour la coordination des travaux.

En ce qui concerne les caniveaux, ce ne sont pas les mêmes (dixit les Services techniques). S'il y a économie d'échelle, elle sera sûrement portée à la fin dans le décompte, car c'est le même bureau d'ingénieurs et la même entreprise qui réalisent les travaux. Donc, il n'y a aucune raison qu'il y ait deux installations de chantier et des surcoûts liés à deux messages. C'est simplement le décalage dans le temps qui est la cause de ces deux messages.

J'ai bien entendu la remarque du Groupe PDC quant au passage de la moissonneuse-batteuse. Je transmettrai cette demande aux Services techniques car cela me semble être une revendication légitime de la part de notre agriculteur.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif au réaménagement de l'espace routier public du quartier de Villars-Vert, pour un coût total de Fr. 253'500.--, dont le montant de Fr. 260'000.-- figure au budget des investissements sous chiffre 620.501.06 ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 17'745.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 253'500.-- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Bapst rejoint la séance.

4. Budget 2012

Mme Corinne Fässler, Présidente. Comme vous l'aurez constaté sur la convocation à la séance, le point 4 a été structuré de manière relativement précise.

Au point 4.1, M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, présentera le budget 2012 et indiquera les principales options retenues par le Conseil communal.

Au point 4.2, il s'ensuivra le rapport général de la Commission financière. Puis les Groupes s'exprimeront, également de manière générale, sur le budget 2012 tel que proposé par le Conseil communal. Il ne s'agit pas à ce point d'entrer dans les détails, mais de commenter le budget dans son ensemble.

Au point 4.3, nous passerons le budget 2012 au peigne fin avec l'examen final, chapitre par chapitre, avec toujours l'ordre de parole suivant : Conseil communal, Commission financière, Groupes et membres du Conseil général. Un fois cet exercice achevé, nous pourrons passer au point 4.4, le vote final, qui tiendra compte d'éventuelles modifications apportées lors de l'examen de détail.

Y a-t-il des questions relatives à la procédure avant que nous commençons ce point. Cela ne semble pas être le cas, mais le Groupe PLR demande une interruption de séance de quelques minutes.

Interruption de séance de 5 minutes.

Mme Corinne Fässler, Présidente. M. Thomas Marthaler demande la parole.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le Groupe PS aimerait connaître la raison de cette demande d'interruption de séance, qui peut aussi intéresser les autres membres du Conseil général.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je donne la parole à M. Benoît Sansonnens, du Groupe PLR.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. La raison de notre demande d'interruption est très simple. Nous avons eu plusieurs propositions qui ont circulé entre les Chefs de Groupes. Par mesure de transparence, il fallait que notre Groupe soit informé. Comme ces propositions sont arrivées assez tardivement, il était nécessaire que l'on se réunisse pour en prendre connaissance. C'est la seule et simple raison de cette demande d'interruption de séance.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Cela convient à M. Thomas Marthaler. Nous pouvons passer au budget 2012.

4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2011-2016

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter le budget 2012. C'est un bon budget, même s'il se solde par un léger déficit. Voici quelques remarques en relation avec ce budget :

Tout d'abord, la question de la péréquation financière intercommunale. Vous avez vu que le montant payé par la Commune de Villars-sur-Glâne augmente sensiblement : plus de Fr. 350'000.--. Si vous vous souvenez de ce qui s'est passé durant les années antérieures, vous saurez que lorsqu'on a passé de l'ancien au nouveau système, notre Commune a déjà payé plus de Fr. 1,5 mio en plus ; ce n'est pas rien. En plus de l'augmentation qui nous vient des calculs de l'Etat, nous avons des augmentations induites parce que, si je prends l'exemple des CO, nous avons également quelque Fr. 300'000.-- que nous devons payer en plus si les critères proposés sont adoptés. Si vous prenez l'ensemble de la péréquation

intercommunale cantonale, qui se chiffre à environ Fr. 25 millions, vous en déduirez que la Commune de Villars-sur-Glâne paye à elle seule le cinquième de cette charge de péréquation, ce qui est trop. C'est, à mon sens, largement excessif.

On peut se souvenir aussi du fait que lorsqu'on a mis en route ce système, il a été prévu que ce système serait revu. Il doit être un peu moins rediscuté sur un élément, parce que les dépenses sociales ne sont pas prises en compte pour fixer le critère de cette péréquation. A l'époque, elles ne l'ont pas été parce que, nous disait-on, on ne disposait pas de suffisamment d'éléments de statistique pour les déterminer de manière fiable. Selon ce qui ressort de l'Association des communes fribourgeoises, des progrès sont faits et, normalement, en 2013, lors des discussions qui auront lieu, il est plus qu'à souhaiter que ce critère-là soit introduit, de telle manière que la charge de cette péréquation pour notre Commune soit réduite. Il faut que la Commune de Villars-sur-Glâne soit entendue, pas seulement dans notre propre intérêt, mais également dans l'intérêt de ceux qui bénéficient largement des millions que nous payons.

En ce qui concerne les charges inscrites au budget, vous avez remarqué une augmentation des dépenses liées, des dépenses sociales, des charges pour la rénovation des écoles, etc. Nous espérons que ces charges-là se stabilisent dans l'avenir, car nous avons eu beaucoup de dépenses ces dernières années.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'avec une augmentation croissante de la population de notre Commune, les dépenses du personnel communal sont très bien maîtrisées. Je saisis cette occasion pour remercier tout le personnel de l'Administration communale.

Concernant les impôts, vous avez lu que les rentrées fiscales relatives au bénéfice des personnes morales augmentent assez sensiblement par rapport au budget 2011 où elles étaient de Fr. 11'565'000.--. Par contre, si on compare avec les comptes 2010, ce poste n'augmente pas énormément. Ce qu'on peut constater, c'est que malgré la crise les rentrées fiscales des personnes morales installées dans notre Commune demeurent très bonnes. Cela veut donc dire que les sociétés qui sont chez nous ne subissent pas de manière très accentuée les effets de la crise. C'est une excellente nouvelle. Cette réalité tient aussi au fait que, malgré les difficultés que nous avons vécues, nous avons toujours été clairs sur la question du refus de toute augmentation d'impôts. Cette politique doit être absolument maintenue. Il est aussi évident qu'avec le budget que nous vous présentons il n'est pas question d'augmenter les impôts.

Je peux vous dire aussi que l'état des liquidités est excellent. Cela veut donc signifier que pour les comptes 2011 on pourra espérer une situation meilleure que le budget.

Concernant les personnes morales encore, l'estimation qui vous est soumise est toujours prudente. Cela veut dire que nous n'extrapolons pas sur des rentrées qui seraient estimées de manière trop large.

Nous pouvons par conséquent voir l'avenir sous un bon augure. C'est un sentiment positif qu'on peut exprimer avec, peut-être, un bémol : Vous savez ce qu'est la conjoncture actuelle ; on ne sait ni l'intensité qu'aura la crise économique que nous vivons actuellement, ni sa durée. Il y a des incertitudes que nous ne dominons pas. Mais, malgré ceci, nous pouvons voir les années futures dans une perspective positive, toujours sans relâcher la maîtrise des dépenses dont nous avons fait preuve ces dernières années.

Un dernier mot pour vous parler de la dette communale. Les prêteurs ont une grande confiance en notre Commune puisque nous avons été récemment abordés dans le cadre du renouvellement de nos emprunts. Cela nous a permis de souscrire, à l'avance, un emprunt à un taux de 1,2 % sur cinq ans.

4.2 Rapports de la Commission financière

M. Olivier Carrel, Président. La Commission financière a eu l'occasion de recevoir, à deux reprises, M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, ainsi que Mme Marie Garnier, Conseillère communale, dans le cadre de l'examen de ce budget.

Globalement, et comme l'a déjà dit M. Louis-Marc Perroud, le budget 2012 peut être considéré comme bon. L'objectif est atteint avec facilité. Cinq aspects sont toutefois à relever :

Tout d'abord, le budget 2012 est fortement pénalisé par la péréquation financière puisqu'elle entraîne une augmentation des charges de Fr. 358'000.-- par rapport à l'année passée, ce qui correspond peu ou prou au déficit budgétisé. Malgré tous les efforts consentis pour réduire nos dépenses et, par là même, la dette, notre Commune reste beaucoup trop endettée et paye trop au pot commun.

Un deuxième aspect, réjouissant quant à lui, concerne la réduction des intérêts des dettes qui passent de Fr. 2'425'000.-- à Fr. 2'175'000.--, ce qui a un effet positif sur le ménage communal. C'est quand même une réduction d'intérêts des dettes de Fr. 250'000.-- par année, ce qui correspond au prix de la place de la Gare qu'on vient d'accepter. J'apprends aussi avec satisfaction que notre Commune a conservé son triple A puisqu'elle obtient des conditions de prêts à 1,2 %, un rêve pour tous les pays qui nous entourent.

Le troisième aspect qui est à relever concerne l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques, qui est de 18 % par rapport aux comptes 2010 et de 5,7 % par rapport au budget 2011. La Commission financière a posé des questions à M. Louis-Marc Perroud à ce sujet. Elle a pris note que l'estimation de ces impôts, même à la hausse, se base sur la méthode usuelle, tenant compte des données du Canton, de l'augmentation du potentiel fiscal et d'une augmentation de la population, qui est de 700 personnes.

Le quatrième aspect concerne l'impôt sur les personnes morales. L'augmentation est importante par rapport au budget 2011 puisqu'elle est de 13,2 %. On constate donc que les entreprises sises sur notre Commune ne subissent pas les assauts de la mauvaise conjoncture économique, surtout européenne et américaine. La prudence reste de mise car certaines entreprises pourront malgré tout, dans le futur, subir les méfaits du franc fort et la récession qui nous guette.

Enfin, la Commission financière soutient le Conseil communal dans la poursuite de sa politique d'économie, à laquelle l'ensemble du personnel communal a adhéré. Il faut, en cela, le remercier. Toutefois, en 2012, un certain montant devra être affecté inévitablement à la rénovation de certains immeubles communaux qui vieillissent. Cela est inéluctable et je rappelle quand même que pendant certaines années funestes qui sont, heureusement, derrière nous, nous avons systématiquement repoussé ces montants dus à l'entretien des immeubles. Il faut bien, maintenant que la situation est un peu meilleure, faire ce rattrapage qui paraît inévitable.

Sur la base de ces considérations générales déjà, la Commission financière prévoit favorablement le budget tel qu'il est présenté.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Avant de passer à l'examen de détail, nous allons débattre sur le budget globalement. La parole est au Conseil général.

M. Jean-Daniel Savoy, Conseiller général. Le Groupe PDC tient à formuler les remarques suivantes sur le budget 2012 de notre Commune :

1. Malgré le déficit prévu, dû finalement uniquement à l'augmentation du montant payé au titre de la péréquation financière intercommunale, le budget est acceptable, malgré une augmentation sensible des charges ordinaires et des charges en général. Ces dernières augmentent en effet de plus de Fr. 2,7 mios par rapport au budget 2011 (4,35 %).
2. Ces augmentations nous paraissent néanmoins inéluctables, car elles concernent surtout l'entretien nécessaire de nos actifs, bâtiments notamment, et d'autres dépenses de remplacement, également nécessaires.
3. Un point positif à relever : Pour une fois, la croissance des recettes par rapport au budget 2011 est supérieure à celle des dépenses (+ Fr. 3'780'000.-- ou + 6,18 % contre + Fr. 2'722'000.-- ou + 4,35 %), même si une prudence reste de mise concernant l'estimation des impôts, notamment celui sur le revenu des personnes physiques malgré les explications fournies.
4. Le déficit budgétisé est probablement basé sur une prudence de bon aloi, quant à l'estimation des recettes et des dépenses. Aussi, et malgré le déficit annoncé, le Groupe PDC demande au Conseil communal de tout entreprendre au cours de l'année 2012 pour terminer l'exercice avec des chiffres équilibrés entre recettes et dépenses communales. Les exercices précédents ont montré que cela est possible. De plus, une attention particulière devra être vouée à la diminution de la dette communale.

Ceci dit, le Groupe PDC propose l'acceptation du budget 2012.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 6 décembre 2011, le Groupe PLR a pris connaissance du message au Conseil général relatif au budget 2012. Malgré un déficit de Fr. 324'523.--, nous soulignons les efforts d'économie consentis par le Conseil communal ainsi que les investissements ciblés qui ont été privilégiés.

Une étude plus approfondie de l'utilisation des deniers publics nous oblige à tirer la sonnette d'alarme. Et, pour une fois, ce n'est ni le montant de la dette, ni la valeur des intérêts de cette dernière qui nous pousse à la prudence. Nous voulons parler ici des charges relatives à la répartition des montants de la péréquation financière et, en particulier, de l'application de

critères péréquatifs au sein des diverses associations dont notre Commune fait partie. Voici un petit rappel des faits, avec chiffres à l'appui :

- En 2009, la Commune de Villars-sur-Glâne devait Fr. 4'324'678.-- au niveau des ressources, contre Fr. 624'546.-- à recevoir au niveau des besoins. En comparaison, la Ville de Fribourg payait Fr. 5,4 mio pour les ressources, la Ville de Bulle Fr. 1,3 mio, la Commune de Givisiez Fr. 1,4 mio et celle de Granges-Paccot Fr. 1 mio.
- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle formule, notre Commune se voit attribuer, pour 2012, Fr. 5'874'959.-- au niveau des ressources, contre Fr. 715'291.-- à recevoir pour les besoins, soit à peu près + 40 % d'augmentation sur 4 ans, ou plus simplement + 10 % par année. Pour information, la Ville de Fribourg payera pour 2012, les ressources moins les besoins, « à peine » Fr. 3'253'355.--, la Ville Bulle Fr. 1'375'000.--, la Commune de Givisiez Fr. 1'135'000.-- et la Commune de Granges-Paccot Fr. 1'195'678.--. Pour vous donner un ordre de grandeur, la Commune de Villars-sur-Glâne payera en 2012, pour la péréquation des ressources, plus que 2C2G réunis, auxquels on ajouterait Marly, Matran, Avry, Châtel-St-Denis et Greng.

Le Groupe PLR ne remet pas en cause la péréquation financière, bien au contraire. En tant que Commune au potentiel fiscal le plus important du Canton, il est de notre devoir, ou plutôt de notre responsabilité, de partager de manière « équitable » nos ressources financières. Soulignons de plus que nous n'avons aucune influence sur la formule de ladite péréquation.

Par contre, le Groupe PLR encourage vivement le Conseil communal à rejeter et non reporter toute nouvelle clé de répartition péréquative lors des négociation avec les partenaires des autres associations dont Villars-sur-Glâne fait partie ou fera partie. Pour ce faire, nous vous accordons notre entière confiance et sommes convaincus que vous saurez au mieux défendre les intérêts de notre Commune. Si, malgré tout, nous étions à l'avenir amenés à voter une nouvelle fois sur un tel objet, nous invitons nos collègues du Conseil général à faire preuve de sagesse ainsi que de bon sens et à refuser toute modification de statuts péjorant davantage les finances communales, comme ce fut le cas pour l'Association des CO en mai dernier.

Cela étant dit, le Groupe PLR recommande à l'unanimité l'approbation du budget 2012.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le Groupe PS a pris connaissance du budget. Il en est très satisfait. Voici tout de même quelques observations :

Nous avons remarqué le petit déficit prévu, mais cela est déjà arrivé que des dépenses moins importantes arrivent en cours d'année. Le Groupe PS fait entière confiance au Conseil communal et aux Services communaux pour continuer leurs efforts afin de nous présenter des comptes bénéficiaires. Nous sommes certains qu'ils y arriveront.

Nous voyons également que la réduction de la dette communale commence à être efficace, ce qui permet d'engager plus d'argent pour d'autres priorités au sein de notre Commune.

Nous sommes également très satisfaits du mode d'estimation des impôts, où la prudence règne.

En ce qui concerne la péréquation financière intercommunale, nous pensons qu'il faut séparer deux choses :

- Tout d'abord, la péréquation des ressources. Il est juste que notre Commune paye sa part, car nous sommes très bien situés, proches de l'autoroute, ce qui est favorable à l'implantation de nombreuses entreprises qui payent beaucoup d'impôts.
- Par contre, en ce qui concerne les besoins, nous constatons que la péréquation financière ne prend pas assez en compte les besoins sociaux qui sont inhérents à une commune urbaine comme Villars-sur-Glâne. C'est bien beau de se plaindre, mais j'invite tous les partis ici présents ainsi que les élus au niveau cantonal de revoir le système actuel.

Le Groupe PS accepte le budget présenté, à l'unanimité.

M. Vital Studer, Conseiller général. Le Groupe PCS approuve sans autre le budget 2012. Malgré le léger excédent de dépenses, nous considérons le budget 2012 comme équilibré. Cependant, à la lecture du message au Conseil général relatif à ce budget, il semble que la cause de cet excédent de dépenses soit strictement imputée à la péréquation intercommunale. Le Groupe PCS trouve simplement dommage qu'un instrument de solidarité entre les communes soit si peu considéré. C'est oublier certains aspects qui privilégient notre Commune : Sa situation géographique permet d'accueillir des commerces, des entreprises multinationales, des industries et aussi d'attirer des nouveaux habitants. Toutes les communes n'ont pas cette chance.

En termes de statistiques, il est à noter que les produits totaux de fonctionnement augmentent de 6,2 %. Malheureusement, les charges totales augmentent de 4,3 %. A noter également que notre Commune a diminué sa dette d'un tiers. Ces données budgétaires sont réjouissantes et le Groupe PCS espère que le Conseil communal maintienne sa rigueur budgétaire ; il lui réitère sa confiance.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le Groupe Les Verts accepte le budget 2012 présenté par le Conseil communal.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Y a-t-il d'autres remarques d'ordre général ? Cela ne semble pas être le cas. Est-ce que le Conseil communal désire répondre à certaines remarques ? Non.

4.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements

Budget de fonctionnement 2012

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le Conseil communal a inscrit, au poste 020.319.15, une somme de Fr. 15'000.-- en faveur de l'aide au développement. Le Groupe PCS propose d'augmenter cette somme de Fr. 10'000.-- et d'en faire bénéficier la fédération fribourgeoise Fribourg-Solidaire qui, actuellement, bénéficie déjà d'un montant de Fr. 1'000.--. Nous avons déposé des flyers sur les tables, mais je vous donne tout de même des informations complémentaires concernant cette fédération.

Qui est Fribourg-Solidaire ?

Fribourg-Solidaire a été fondé en 2003 avec siège à Fribourg. La fédération prône une solidarité internationale basée sur les droits humains, la justice sociale et le respect de l'environnement. Elle cherche tout particulièrement à renforcer la cohérence et l'efficacité des acteurs fribourgeois de la coopération internationale et à encourager les collectivités publiques fribourgeoises à la soutenir.

Quels sont les partenariats de Fribourg-Solidaire ?

Le Canton de Fribourg ; 17 organisations non gouvernementales (ONG) actives sur le terrain ; 28 communes donatrices, dont la nôtre.

Pourquoi ces communes soutiennent-elles Fribourg-Solidaire ?

Elles préfèrent confier des fonds à une telle fédération plutôt que de devoir gérer les multiples demandes pour lesquelles elles ne sont souvent pas compétentes. Cela ne les empêche pas de garder des fonds pour les initiatives locales qu'elles connaissent et soutiennent directement.

Quelques exemples de contributions

	Montant versé	Population	Par habitant
Canton de Fribourg	Fr. 170'000.--	270'000	Fr. 0.63
Ville de Fribourg	Fr. 10'000.--	34'000	Fr. 0.30
Attalens	Fr. 10'000.--	2'800	Fr. 3.52
Avry	Fr. 1'500.--	1'700	Fr. 1.00
Villars-sur-Glâne	Fr. 1'000.--	12'000	Fr. 0.08

Nos propositions

Le Groupe PCS vous propose d'augmenter le poste 020.319.15 « Aide au développement » de Fr. 10'000.-- en faveur de Fribourg-Solidaire, en le faisant passer ainsi à Fr. 25'000.--.

Nous vous proposons de financer cette somme par une diminution équivalente au poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » en lien avec le bâtiment des Services extérieurs. Nous reviendrons sur ce point au moment opportun en essayant d'obtenir la somme que nous demandons ce soir.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le Groupe PS soutient avec enthousiasme la proposition du Groupe PCS d'augmenter de Fr. 10'000.-- le poste « Aide au développement ». Pour être absolument transparent, nous avons au poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services extérieurs et du feu) le montant de Fr. 115'000.--. Dans ce montant est prévue la somme de Fr. 50'000.-- pour le goudronnage de la déchetterie qui se situe devant ce bâtiment, à Moncor. Ce goudronnage n'est ni indispensable et encore moins urgent. Nous pensons qu'il serait plus sage aujourd'hui de penser aux humains à la place du goudron.

Le Groupe PS vous propose par conséquent les modifications suivantes :

- Augmenter le poste 020.319.15 « Aide au développement » de Fr. 10'000.-- ;
- Augmenter le poste 350.365 « Subsidés aux sociétés locales » de Fr. 10'000.-- ;
- Augmenter le poste 210.311 « Achat et entretien du mobilier et appareils » (scolaire) de Fr. 20'000.-- ;
- Augmenter le poste 219.313 « Achat de marchandises et matériel » (pour l'accueil extrascolaire) de Fr. 10'000.--.

Nous reviendrons bien évidemment sur chaque point en temps voulu, mais nous pensons qu'il est important de le dire de façon globale au début des discussions.

Mme Erika Schnyder, Syndique. En ce qui concerne le poste 020.319.15 « Aide au développement », vous aurez constaté que c'est la première fois que le Conseil communal l'inscrit au budget, étant entendu qu'il nous a paru important que nous puissions faire preuve de solidarité. Dans le passé, nous avons déjà versé des montants à des associations ou dans des cas particuliers tels qu'inondations ou tremblements de terre. Nous voulons être transparents. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était opportun d'avoir dans nos comptes un poste qui nous permette ouvertement de consacrer une partie de nos ressources à la solidarité.

En ce qui concerne la fédération Fribourg-Solidaire, il est vrai que cette fédération a touché et touchera Fr. 1'000.-- pour ses activités. Le Conseil communal a bien entendu tout à fait confiance en cette fédération qui est soutenue par l'Etat, ainsi que par d'autres communes qui ont fait un geste en faveur de la solidarité internationale par le biais de cette fédération. Rappelons-le, c'est une fédération faîtière qui permet de ne pas arroser de multiples petites associations, lui laissant le soin de répartir la manne. Nous avons estimé que nous devons nous garder une certaine possibilité de choisir les actions que nous voulons soutenir.

Vous avez fait une proposition d'augmenter le montant figurant au budget mais, selon la Loi sur les communes, vous devez réduire du même montant un autre poste du budget. Le Groupe PS propose de ne pas goudronner la place de la déchetterie de Moncor. Il est vrai que nous n'allons pas mourir si cette place n'est pas goudronnée mais, dans l'esprit qui est le nôtre, si on vous a proposé de goudronner cette place, c'est justement pour éviter tous les inconvénients qui sont liés au système actuel ; ce n'est pas par pur plaisir de goudronner.

Au nom du Conseil communal, je me dois de défendre le budget qui est inscrit ici et vous dire de rejeter cette proposition.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. C'est avec plaisir que j'entends ce soir des propositions qui sont faites, et j'y suis très sensible, entre autres pour aider les associations locales. Si le calcul de M. Nicolas Buntschu est juste, il nous faut trouver Fr. 50'000.--. Mon rôle en tant que responsable des constructions est aussi de défendre le message des Services techniques qui concerne le goudronnage de cette place.

Tout d'abord, il s'agit d'une déchetterie de quartier. Et c'est la seule qui ait encore un sol poreux comme nous le voyons aujourd'hui. Le parcage des voitures des employés communaux et des visiteurs ne peut pas être organisé de manière optimale. L'élément le plus fondamental vient du Service de l'environnement qui a édicté des dispositions concernant l'aménagement des déchetteries. Il est précisé, et je cite : « *Pour des raisons de longévité et de propreté, il est recommandé d'aménager les déchetteries sur une surface stabilisée. Par ailleurs, les zones qui entourent le conteneur de récupération des huiles seront rendues étanches par un revêtement ad hoc* ». L'aménagement actuel n'est donc pas conforme. Il faut aussi reconnaître que la Commune de Villars-sur-Glâne demande, dans ses autorisations de construire, que ce genre d'infrastructure ait du goudron. Donc, elle doit jouer franc jeu dans le cadre de ses dossiers.

Nous avons chiffré l'évacuation du revêtement actuel, la mise en place de bordures, la pose d'une couche d'asphalte et les travaux annexes à Fr. 36'000.--, TVA comprise.

Une solution serait de ramener le chiffre figurant au budget de Fr. 50'000.-- à Fr. 36'000.--, ce qui laisse déjà une somme de Fr. 14'000.-- à disposition pour les augmentations demandées.

Une autre solution que je viens de discuter avec mon collègue, M. Louis-Marc Perroud, consiste à renvoyer d'une année le goudronnage de cette place, tout en sachant que l'année prochaine je reviendrai, avec l'appui du Sen cette fois, pour exiger le goudronnage de cette place.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'aimerais seulement relever une chose. Nous avons entendu tout à l'heure M. Louis-Marc Perroud qui disait que nous étions des spécialistes de la solidarité intercommunale. Je pense qu'il faut y aller pas par pas ; on ne peut pas être fort partout ; on ne peut pas être en même temps des spécialistes de la

solidarité intercommunale et des spécialistes de la solidarité internationale. Conservons donc les Fr. 15'000.-- qui figurent déjà au budget 2012 et augmentons éventuellement ce poste plus tard, dans le budget 2013 par exemple.

A titre personnel, je pense que renvoyer ces travaux de goudronnage en 2013 risque à nouveau de trouver alors de nouvelles excuses pour ne pas les réaliser. Donnons donc le crédit nécessaire à M. Pierre-Emmanuel Carrel et exécutons ces travaux aujourd'hui.

M. Jean-Daniel Savoy, Conseiller général. Je trouve, à titre personnel, qu'il est toujours délicat de modifier des postes du budget, surtout pour un montant de Fr. 50'000.--. Je suis d'avis de ne pas modifier le budget 2012. Par contre, je pense qu'il est tout à fait juste de soutenir plus activement la fédération Fribourg-Solidaire. Comme l'a dit M. Olivier Carrel, il serait judicieux de le prévoir dans le budget 2013.

M. François Grangier, Conseiller général. Suite à la proposition qui nous est faite aujourd'hui en faveur de la fédération Fribourg-Solidaire, le Groupe PLR s'est penché sur le fonds de cette demande. Finalement, ce qui nous désole dans cette proposition, c'est l'injonction qui est faite au Conseil communal d'utiliser notre manne en faveur de telle ou telle association. A ce rythme-là, nous allons imposer au Conseil communal la race des canards qui peuplent l'étang ou le genre de fleurs qu'il faut planter à nos carrefours. Ne doutez pas que si j'avais la compétence de demander un montant supplémentaire pour le ski-club, la gym-dames, le judo, l'organisation du 1^{er} août ou le FC Villars, je ne me priverais pas de le faire. Encore une fois, restons-en à nos attributions propres et respectons la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif.

Tout ceci n'est pas du ressort de notre Conseil général. Si le budget de l'aide au développement doit être augmenté, c'est une décision que nous devons prendre. Mais de savoir si le Conseil communal va utiliser le montant à disposition et si c'est en faveur de Fribourg-Solidaire ou d'une autre association, cela est bien de la compétence de l'exécutif. Le Groupe PLR fait entièrement confiance à notre Conseil communal pour gérer les deniers publics que nous mettons à sa disposition.

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Sans vouloir à tout prix trouver un consensus, je pense judicieuse la solution proposée par M. Pierre-Emmanuel Carrel d'attribuer ces Fr. 14'000.--, provenant de la différence entre le montant figurant au budget et le coût chiffré des travaux de goudronnage de la place de la déchetterie, à l'aide au développement.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Après avoir entendu tous ces arguments, le Groupe PS maintient son soutien à la proposition du Groupe PCS d'augmenter de Fr. 10'000.-- le montant alloué à l'aide au développement, mais pas spécifiquement pour Fribourg-Solidaire. Je propose qu'on vote cette proposition.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous pouvons comparer Fribourg-Solidaire à l'Inter-Sociétés qui existe dans notre Commune. C'est un organisme faitier qui essaye d'attribuer, de manière la plus ou moins équitable possible, les deniers des communes et autres.

M. François Pythoud, Conseiller général. En ce qui concerne ce point, je pense que le Conseil général ne peut qu'augmenter de Fr. 10'000.-- le poste d'aide au développement, si la majorité l'exige. Par contre, il ne peut que recommander au Conseil communal de verser ces Fr. 10'000.-- à Fribourg-Solidaire.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Il n'y a pas d'autre intervention. Nous pouvons continuer.

Chapitre 1 Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai une question concernant le poste 140.311.10 « Achat de véhicules » (pour la Police du feu). Il est prévu l'achat d'un véhicule d'urgence pour le chef d'intervention. La Ville de Villars-sur-Glâne ayant obtenu le label Cité de l'énergie, je me pose la question de savoir si la possibilité d'acheter un véhicule qui fonctionne au gaz naturel a été étudiée. D'une part, le gaz naturel est meilleur que l'essence du point de vue environnemental et, d'autre part, Frigaz nous verse un dividende de Fr. 108'000.-- par année. En plus, ce véhicule bénéficie-t-il du Label A ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. C'est un petit véhicule et je n'ai pas posé la question concernant le Label A ou autre. Ce véhicule pollue déjà moins qu'un véhicule de pompiers. Ensuite, il sera également subventionné par l'ECAB. Mais il est vrai qu'un véhicule à ce prix n'est pas un véhicule qui fonctionne au gaz naturel.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je prends note de votre réponse, mais je trouve que si notre Commune fait un effort pour obtenir le Label Cité de l'énergie, cela implique aussi qu'elle prenne des mesures conséquentes au niveau des dépenses et des investissements. Je crois que le parc des véhicules communaux est un élément important lorsqu'on parle de l'énergie.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je remercie M. François Pythoud et nous allons effectivement tenir compte de cette remarque lorsque nous aurons des décisions à prendre pour l'achat futur de véhicules.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président. En ce qui concerne le poste 219 « Accueil extrascolaire », la Commission financière salue l'initiative du Conseil communal d'avoir réuni sous ce même poste tout ce qui touche à l'accueil extrascolaire, ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble et de constater que cet accueil coûte à notre Commune, bon an mal an, Fr. 300'000.--. Elle a pris note également que l'augmentation est due à l'accueil extrascolaire des classes enfantines.

Le Conseil général a une remarque.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Je m'intéresse au poste 210.311.10 « Achat de véhicules » (bus scolaire).

Le bus rouge n'étant plus aux normes confédérales en matière de transport public, notre Commune se voit dans l'obligation de le remplacer. La législation suisse en la matière étant unique en Europe, l'aménagement de tels bus se fait auprès d'un concessionnaire attitré, en l'occurrence à Guin. Malheureusement, pour respecter les normes de 3,5 tonnes, seuls 26 sièges peuvent être aménagés dans ces bus, chauffeur et enseignant compris dans ce total.

Alors que les effectifs scolaires peuvent compter jusqu'à 26 élèves, il s'avère que nous nous retrouvons avec quelques classes qui ne peuvent se déplacer uniformément. L'idéal eut été de pouvoir acquérir un bus à 28 places, mais alors on passe dans la catégorie 3,9 tonnes,

c'est-à-dire celle des poids lourds. En lien avec le poste 020.309 « Frais de formation continue du personnel communal », on sait déjà que les enseignants de sport et les chauffeurs attitrés pour les transports scolaires doivent faire un complément de formation pour l'obtention du permis L2. On ne va pas financer ni exiger le permis poids lourd.

Toutefois, il reste qu'il nous incombe de trouver une solution pragmatique pour les classes ne pouvant voir leur effectif dans le même bus. Soit on fait appel à un service de taxi, donc professionnel, soit on fait appel aux parents. Dans ce deuxième cas de figure se pose la très sensible question de responsabilité civile en cas d'accident et la DICS n'est pas favorable à octroyer des autorisations de déplacement à d'autres personnes qu'au Corps enseignant. Mais, là aussi, une question de responsabilité se pose et nous n'avons ni légitimité pour obliger un enseignant à accepter d'utiliser sa voiture privée, ni celle de l'obliger à ne pas se déplacer avec la majorité de ses élèves.

J'aimerais savoir, et le Groupe PS aussi, quelle est la solution envisagée suite à l'achat obligatoire de ce nouveau véhicule, qui ne contient pas assez de places assises attachées.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère communale. J'ai pris note de vos remarques et je vais examiner la question. Je n'ai pas de réponse à vous donner pour l'instant.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Pour revenir aux Fr. 50'000.-- que nous aurions aimé redistribuer, il s'agit du poste 219.313 « Achat de marchandises et matériel » (pour l'accueil extrascolaire). Suite au questionnaire qui sera proposé aux familles pour voir quels sont les besoins en accueil extrascolaire, il est plus que probable que nous ouvrirons des accueils extrascolaires durant les vacances scolaires. Nous devons alors acquérir un matériel spécifique car nous n'occupons pas les enfants de 8 heures à 18 heures de la même manière que nous les occupons entre les heures de classes. C'est pourquoi nous vous proposons de rajouter Fr. 10'000.-- également à ce poste.

M. Samuel Thomet, Conseiller général. Le Groupe PS vous propose de faire passer Fr. 20'000.-- du poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services techniques et du feu) au poste 210.311 « Achat et entretien du mobilier et appareils » (du cycle scolaire obligatoire); ceci dans le but de renouveler du matériel de différentes classes, notamment des tableaux noirs qui ne deviennent plus inscriptibles sur toutes leurs faces, ce qui est très pénible pour les enseignants.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Si j'ai bien compris la proposition du Groupe PS, il s'agit de la suppression de la somme de Fr. 50'000.-- figurant au budget pour le goudronnage de la place de la déchetterie de Chandolan. Cela fait cinq fois que j'ai dit NON à cette place. Toutes les années, le personnel du BSEV a demandé que cette place soit goudronnée. J'ai toujours dit NON car nous étions dans une situation difficile et j'ai toujours resserré les boulons. Après cinq ans, nous avons dit OUI. Comme beaucoup d'entre vous, et le Conseil communal aussi, ont relevé que le personnel communal travaille bien, qu'il a accepté de serrer la ceinture durant les années difficiles, comme l'a demandé le Conseil communal, je pense qu'après cinq années de refus on peut maintenant lui faire plaisir. Je pense aussi que toutes les personnes qui sont passées sur cette place, en particulier par des temps maussades comme aujourd'hui, seront d'accord qu'il est nécessaire de la rendre plus praticable.

Le deuxième élément qui me préoccupe c'est le fait de nous demander de mettre Fr. 10'000.-- par ci par là, pour des tableaux noirs par exemple. Là, je pense que vous allez trop loin ; laissez-nous au moins la petite maîtrise que nous avons pour régler certains postes selon nos compétences.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je veux tout de même attirer votre attention sur un élément. Le budget qui a été élaboré concerne les achats de matériel qui sont nécessaires et nous veillons à ne pas laisser la situation se dégrader comme cela peut être le cas dans certaines communes. D'autre part, si nous introduisons des accueils extrascolaires pendant les vacances, nous devons le faire en ayant naturellement prévu non seulement le matériel qui va avec, mais également le salaire des enseignants. Si vous commencez à introduire des achats de matériel pour cela, il faut aussi que vous introduisiez des augmentations de salaire pour les enseignants qui vont augmenter leur temps de travail. Là aussi, le Conseil communal vous demande de le laisser travailler. Jusqu'ici, nous avons fait preuve de retenue et nous avons fait face à nos obligations avec la responsabilité qui a toujours été la nôtre. Nous avons introduit les deux années d'école enfantine rapidement ; nous avons mis en place les accueils extrascolaires rapidement. Je pense que vous pouvez quand même faire confiance à votre Conseil communal pour qu'il travaille dans les meilleures conditions possibles.

Je vous propose encore une fois de ne pas modifier des postes du budget.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Il n'y a pas d'autre intervention. Nous pouvons continuer.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président. Au sujet du poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services extérieurs et du feu) qui est à l'honneur ce soir, la Commission financière a aussi estimé que la finition de la place, devisée à Fr. 50'000.--, était quelque peu onéreuse. Elle a demandé au Conseil communal d'examiner dans quelle mesure ce coût pouvait être réduit. Nous avons eu une réponse ce soir de la part de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Mais la différence entre les Fr. 50'000.-- et le montant réduit de Fr. 36'000.--, soit Fr. 14'000.--, doit être affectée, selon la Commission financière, à la réduction du déficit et ne doit pas être dépensée dans d'autres postes.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je demande à M. Nicolas Buntschu de reformuler sa demande de répartition du montant de Fr. 50'000.-- qu'il veut obtenir en ne goudronnant pas la place de la déchetterie de Chandolan.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Très volontiers. Le Groupe PS vous propose les modifications suivantes :

- Augmenter le poste 020.319.15 « Aide au développement » de Fr. 10'000.-- ;
- Augmenter le poste 350.365 « Subsidés aux sociétés locales » de Fr. 10'000.-- ;
- Augmenter le poste 210.311 « Achat et entretien du mobilier et appareils » (scolaire) de Fr. 20'000.-- ;
- Augmenter le poste 219.313 « Achat de marchandises et matériel » (pour l'accueil extrascolaire) de Fr. 10'000.--.

Pour obtenir ce total de Fr. 50'000.--, le Groupe PS vous propose de réduire le montant du poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services extérieurs et du feu) de Fr. 115'000.-- à Fr. 65'000.--.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Il n'y a pas d'autre intervention. Nous allons donc soumettre au vote la proposition du Groupe PS. M. Pierre-Yves Moret demande la parole.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je souhaite, comme l'a dit M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, de traiter d'abord la proposition du Conseil communal. Ensuite,

nous devons traiter la proposition qui, pour le Groupe PCS, paraît pertinente, c'est-à-dire l'augmentation de Fr. 10'000.-- du poste qui concerne l'aide au développement en prenant ce montant sur la différence d'évaluation du coût du goudronnage. Enfin, le paquet global proposé par le Groupe PS, soit l'attribution de Fr. 50'000.-- à trois autres postes du budget.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Ce n'est pas un paquet que le Groupe PS a proposé, mais quatre propositions séparées. C'est donc séparément que ces quatre propositions devraient être votées.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je demande donc une interruption de quelques minutes afin que le Bureau du Conseil général puisse étudier le mode de vote.

Interruption de séance de 10 minutes.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous allons voter d'abord la proposition du Conseil communal sur le poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services extérieurs et du feu). Je soumetts ce poste au vote. S'il est accepté comme tel selon la proposition du Conseil communal, nous ne discuterons plus. S'il n'est pas accepté, nous voterons point par point pour savoir comment cette somme sera distribuée.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. La proposition du Conseil communal concerne bien le montant de Fr. 115'000.-- figurant au budget ?

Mme Corinne Fässler, Présidente. Tout à fait. Ce sont bien les Fr. 115'000.-- que nous votons.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal d'attribuer au poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services extérieurs et du feu) le montant de Fr. 115'000.--, sont priés de lever la main.

La proposition du Conseil communal est rejetée par 24 non, 19 oui et 3 abstentions.

Ce poste va être soumis à une diminution afin d'augmenter d'autres postes énumérés auparavant.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Groupe PCS d'augmenter de Fr. 10'000.-- le poste 020.319.15 « Aide au développement » sont priés de lever la main.

La proposition du Groupe PCS est acceptée par 26 oui, 14 non et 6 abstentions.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Groupe PS d'augmenter de Fr. 20'000.-- le poste 210.311 « Achat et entretien du mobilier et appareils » (scolaire) sont priés de lever la main.

La proposition du Groupe PS est rejetée par 21 non, 19 oui et 6 abstentions.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Groupe PS d'augmenter de Fr. 10'000.-- le poste 219.313 « Achat de marchandises et matériel » (pour l'accueil extrascolaire) sont priés de lever la main.

La proposition du Groupe PS est rejetée par 24 non, 18 oui et 4 abstentions.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Groupe PS d'augmenter de Fr. 10'000.-- le poste 350.365 « Subsidés aux sociétés locales » sont priés de lever la main.

La proposition du Groupe PS est rejetée par 19 non, 16 oui et 11 abstentions.

Dès lors, le poste 354.314 « Entretien et réparations du bâtiment » (des Services extérieurs et du feu) est diminué de Fr. 10'000.-- et passe de Fr. 115'000.-- à Fr. 105'000.--. Nous pouvons passer au chapitre 4.

Chapitre 4 Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président. En ce qui concerne le nouveau et modeste poste 541.461 « Subvention cantonale pour le projet Villars Sympa », la Commission financière attend un complément d'information de la part de M. Allan Alvez da Costa.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Cette subvention de Fr. 5'000.-- a été donnée par le Bureau de l'intégration des migrants pour promouvoir le projet Villars Sympa.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal a décidé de mettre un accent particulier dans son programme de législature, que vous avez d'ailleurs tous reçu, sur l'intégration des migrants. Nous avons déjà un vaste choix d'éléments que nous mettons à disposition de la population migrante et aussi de la population autochtone pour qu'une certaine vie en multiculturalité soit la plus optimale possible. Néanmoins, nous avons estimé qu'il est important, surtout pour une commune comme la nôtre qui compte énormément d'ethnies et de nationalités différentes, d'arriver à avoir une sorte d'identification des personnes à leur commune, à leur quartier, à leur vie sociale au sein de notre société civile.

A cet effet, le Bureau cantonal de l'intégration des migrants met en place une série de mesures qui sont à la fois financées par la Confédération et par le Canton. L'expérience réalisée à Marly, qui s'appelle Marly Sympa, a incité le Bureau cantonal de l'intégration des migrants à généraliser cette expérience au sein de toutes les communes du Canton qui le souhaitent. Nous avons estimé, en plus de toute la palette que nous offrons, qu'il paraissait important de créer ce concept, qui est un concept relativement simple. En effet, il fait appel à la population elle-même. On va créer un système d'Agents Sympas, qui sont en général des jeunes, qui seront identifiés à leur responsabilité vis-à-vis de l'accueil des migrants et qui connaissent leur quartier, qui ont des relations privilégiées avec des personnes qui habitent dans leur quartier. Ils doivent, pour cela, suivre une formation qui est dispensée par la Commune de Marly, qui a une vaste expérience et qui a reçu le mandat de dispenser cette formation à l'ensemble des communes. Cette formation est financée par le Bureau cantonal de l'intégration des migrants. Le nombre de mesures qui seront intégrées dans les différentes communes sont des mesures à choix des communes, du style par exemple d'apprendre à la population migrante l'usage d'une régie, d'un quartier, d'une communauté, comment on remplit une feuille d'impôt, quels sont les lieux de cultes auxquels ils peuvent s'adresser, etc.

Nous n'avons pas encore, au sein du Conseil communal, adopté ce concept, mais je pense que nous le ferons dès la semaine prochaine. Mais, dans notre programme de législature, nous insistons pour que nous puissions mettre en place toutes ces mesures qui ont aussi pour but de faire de la prévention, pas seulement de la santé, mais également contre les incivilités, contre le vandalisme, etc.

Le Conseil général a une remarque.

M. François Grangier, Conseiller général. Concernant Villars Sympa, le Groupe PLR a pris connaissance de ce nouveau poste au budget et a fortement regretté de ne pas avoir d'information dans le message global de la Commune. Quand on veut inscrire un nouveau poste au budget, il serait souhaitable d'avoir quelques explications, ce qui évite effectivement des questions ou des remarques pour savoir de quoi on parle. Vu qu'il s'agit d'un projet important pour notre Commune, je pense qu'il serait nécessaire, une fois le concept accepté par le Conseil communal, de faire une présentation au Conseil général sur la globalité du projet.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. En relation avec le poste 520 « Caisses-maladies et accidents » nous aurons, au 1^{er} janvier 2012, un nouvel article 64 LAMal ainsi qu'une nouvelle Loi cantonale d'exécution de cette disposition. Avec cette nouvelle disposition, nous avons un transfert des charges financières et du contentieux des cotisations impayées de l'assurance-maladie. J'ai deux éclaircissements à demander :

- D'après votre estimation de la situation, dans quelle mesure notre Commune sera gagnante, voire perdante financièrement entre, d'une part, ce transfert de charges vers le Canton et, d'autre part, l'augmentation de 50 à 60 % au financement de l'aide matérielle ?
- Je pars du principe que ce poste 520 « Caisses-maladies et accidents » devrait fortement diminuer en 2013, voire disparaître totalement. Est-ce exact ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement, ce poste 520 « Caisses-maladies et accidents » va passer des communes au Canton. C'est une vieille histoire sur laquelle nous nous bagarrons depuis des années. Vous savez que nous avons passé des conventions avec certaines caisses-maladies - parce que l'ensemble des caisses ne l'a pas voulu - pour régler ces contentieux. Le Canton reprend dès le 1^{er} janvier 2012 l'ensemble du contentieux existant à partir de cette date. Evidemment, le contentieux qui est en cours en 2011 sera liquidé en partie en 2012. En contrepartie, le Canton diminue sa participation au financement de l'aide sociale, afin qu'il ne passe pas deux fois à la caisse. D'après les calculs qui ont été faits par des spécialistes du Canton, il ne devrait pas y avoir de différence pour les communes, si ce n'est que nous faisons une économie, d'une part, sur le personnel qui s'occupe actuellement de ce contentieux et, d'autre part, sur les coûts que nous payons pour le recouvrement de ces montants.

La Commission financière a encore une remarque.

M. Olivier Carrel, Président. Cela concerne le poste 583.301.20 « Traitements du personnel auxiliaire » (de l'Office communal du travail). Par rapport au budget 2011, ce poste présente une augmentation de 38 %, vu qu'il passe de Fr. 360'000.-- à Fr. 500'000.--. L'explication dans le message est quelque peu difficile à comprendre. Est-ce que le Conseil communal peut nous donner des informations supplémentaires sur ce poste ?

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. En effet, le message n'est pas très clair et j'ai dû expliquer par des gestes au Conseiller communal en charge des finances pour lui faire comprendre le pourquoi de cette augmentation, car ce n'est pas facile à expliquer.

Nous nous trouvons en présence d'une augmentation assez importante de l'ensemble des personnes en fin de droit de chômage depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage, en avril de cette année. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la masse globale des personnes en fin de droit de chômage a augmenté, mais le nombre de places que notre Commune a à disposition pour ces personnes est resté stable. Le Conseil communal a dû faire un choix et il a décidé de concentrer l'octroi de ses programmes PAR, anciennement appelés Vipocom, au niveau des personnes avec charge de famille, aux jeunes en période de formation et encore aux personnes proches de la retraite ayant perdu subitement leur emploi et qui se trouvent en fin de droit. Cette politique implique une augmentation de la masse salariale car ce sont des personnes qui « coûtent » le plus cher, étant donné que ce sont assez souvent des personnes qui recevaient des salaires importants (années de service, enfants à charge, etc.).

Mme Corinne Fässler, Présidente. Il n'y a plus de remarque. Nous pouvons continuer.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président. Concernant le poste 620.314.32 « Aménagement éclairages publics », la Commission financière attend des explications complémentaires sur la politique globale du Conseil communal en matière d'énergie et sur les augmentations constatées pour 2012 dans les postes 620.314.32, 620.314.20, 620.312.

La Commission financière attend également que le plan de renouvellement des installations électriques sur l'ensemble du territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne soit une fois présenté au Conseil général.

De plus, la Commission financière demande au Conseil communal d'examiner dans quelle mesure il serait judicieux de stopper l'éclairage des arrêts de bus durant la nuit, après le passage du dernier bus ; ceci, non seulement pour faire des économies d'énergie, mais pour dissuader certaines personnes de squatter ces abris de bus durant une bonne partie de la nuit.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vous ai préparé une petite carte des lampadaires de l'éclairage public de notre Commune. Vous aurez une vision globale de tout ce qui a été fait et de tout ce qui reste à faire.

Vous reconnaissez notre Commune en forme de poisson, comme d'habitude, avec la nageoire supérieure dans la forêt de Moncor. Ce qui est en rouge, ce sont les lampes à mercure qu'on doit assainir d'ici 2015. Ce qui est en bleu, ce sont les lampes à sodium qui sont déjà d'une nouvelle génération et qui consomment un peu moins d'énergie. Ce qui est en vert, ce sont les lampes à iodure métallique. Ce qui est en stabilo boss vert continu, ce sont les tronçons qui ont déjà été assainis. Ce qui est en stabilo boss rose, ce sont les tronçons en court d'assainissement.

Pour vous donner un ordre de grandeur, soit le tronçon en bas à droite qui fait un petit S, c'est le tronçon de la route de Cormanon. Ce tronçon coûte à peu près Fr. 50'000.--. Donc, jusqu'en 2015, la Commune de Villars-sur-Glâne devrait assainir tous les tronçons qui sont en rouge, c'est-à-dire les lampes à mercure. C'est pourquoi nous avons inscrit au budget le chiffre de Fr. 100'000.--. Il faudrait même l'augmenter à Fr. 150'000.-- pour y arriver.

Vous remarquez que les artères principales ont été assainies. Par exemple, dans le quartier des Dailles, nous trouvons déjà beaucoup de lampes à sodium. Nous avons essayé de procéder par priorité en remplaçant d'abord les endroits où il y avait le plus de consommation. Le premier investissement qui a été fait est le carrefour de Belle-Croix. Nous avons économisé le 75 % de l'énergie qui était consommée à cet endroit.

Le Conseil général a une remarque.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Tous les tronçons qui sont le long des routes cantonales sont édilitaires, c'est-à-dire à charge de la Commune.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Oui, c'est vrai. De plus, en ce qui concerne la Route de Condoz, nous avons posé une installation qui permet d'éteindre les lampadaires à partir de minuit. Donc, nous remplaçons certaines lampes et, s'il est possible, nous éteignons certains tronçons hors localité à partir de certaines heures.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. L'éclairage est calculé à forfait par le Groupe E, si je ne m'abuse. Est-il possible de négocier cela, compte tenu des économies que la Commune réalise ?

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. La facture globale est au kw/h. Mais notre Commune a un forfait pour l'entretien des lampadaires uniquement. Donc, nous payons bien l'électricité que nous consommons.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère générale. Je pense que l'éclairage public de notre Commune peut encore être amélioré. Par exemple, le site de l'Espace Nuithonie est inutilement éclairé le soir où il n'y a pas de spectacle, alors que les escaliers à l'entrée de Villars-Vert manquent de lumière pour les personnes qui y passent de nuit. Je demande donc au Conseil communal de veiller à ce que toutes les régions de la Commune de Villars-sur-Glâne soient correctement éclairées.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vous remercie et je vais transmettre ceci à mon successeur. Mais je vous informe que j'ai plusieurs fois demandé qu'on diminue l'éclairage sur cette place arborée. On m'a répondu que c'était à cause du vandalisme que cette place était éclairée de la sorte. Mais je pense tout de même qu'il y a possibilité de diminuer l'intensité de l'éclairage sur cette place. Nos collaboratrices sont en train d'étudier une solution. Votre vœu concernant les escaliers de Villars-Vert sera transmis aux Services techniques.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Il n'y a pas d'autre intervention. Nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président. Je me fais le porte-parole de notre spécialiste des déchets au sein de la Commission financière, M. Giovanni-Antonio Colombo. La Commission financière constate, à la lecture du bref passage dans le message, que le Conseil communal est conscient du problème lié au coût de la gestion des déchets. La Commission financière se recommande pour qu'une solution soit effectivement trouvée pour un contrôle plus sévère, soit par le biais de surveillance, soit par des moyens techniques comme la vidéo ou l'utilisation de personnel auxiliaire de l'Office communal du travail. Elle attend de la part du Conseil communal des propositions, pourquoi pas ingénieuses, pour régler ce problème qui est avant tout un problème de société ; le but ultime étant d'arriver à un proche équilibre sur ce poste.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Dernièrement, nous avons mis en service provisoire la nouvelle déchetterie de Villars-sur-Glâne. Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous ont pu constater les aménagements qui ont été faits. Prochainement, je vais proposer au Conseil communal une modification de l'Ordonnance sur la gestion des déchets, qui est de la compétence du Conseil communal. Nous allons revoir aussi la situation de toutes les déchetteries de quartiers. Dans les grandes lignes, je peux dire que tout ce qui est ramassé par le biais du porte à porte ne devrait plus pouvoir être déposé dans les déchetteries de quartiers. J'entends par là le ramassage du papier et des déchets végétaux. Concernant le plastique, celui-ci ne sera plus récupéré dans les déchetteries de quartiers, étant donné qu'il doit être mis dans les sacs poubelles orange. Nous allons sérieusement « serrer les boulons » à partir du mois de février 2012. Nous avons également prévu une vignette pour la déchetterie et nous n'accepterons plus de véhicules qui n'en seront pas équipés, car nous avons beaucoup trop de personnes qui viennent de l'extérieur, notamment le week-end, quand il y a des déménagements. Ce nouveau programme sera envoyé à chaque famille, avec une vignette et un nouveau dépliant qui précise ce qu'on accepte et ce qu'on refuse. Nous avons porté au budget une éventuelle dépense pour équiper les déchetteries de vidéosurveillance, mais ce n'est pas forcément la meilleure chose car une personne supplémentaire devrait être engagée pour visionner ces vidéos. Je préférerais essayer de convaincre les gens de notre Commune de jouer le jeu au niveau des déchetteries. Il y a certainement également un travail à faire au niveau de l'intégration.

Le Conseil général a une remarque.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je suis content d'entendre que la déchetterie n'acceptera plus de véhicule extérieur, donc non muni de la vignette. Par contre, la question se pose lors de déménagements de personnes habitant notre Commune, qui payent leurs impôts chez nous et qui ont loué une camionnette pour ces déménagements ; comment pensez-vous laisser passer ces véhicules ? Est-ce que vous pensez à un macaron qu'on peut acheter pour une journée ?

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. La possibilité de laisser passer des personnes qui viendraient aux déchetteries avec un véhicule de location ou autre fait aussi partie de notre réflexion. Je pars du principe que quelqu'un qui emménage à Villars-sur-Glâne ne devrait pas avoir de fourgonnette à vider à la déchetterie. Par contre, si une personne déménage, c'est tout à fait plausible. Je pense qu'une attestation du Contrôle de l'habitant devrait être possible. Je n'ai pas la solution ce soir, mais on va en tenir compte.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai pris note de la proposition de modification du Règlement communal sur la gestion des déchets. Est-ce que dans le cadre de cette modification, nous allons aussi traiter de la question de la couverture des coûts ? Car, sans entrer dans une analyse de détail, je ne suis pas sûr à 100 % que la situation actuelle corresponde en tout point à ce qui est demandé par la Loi cantonale sur la gestion des déchets. Je veux simplement savoir si cette question sera également abordée dans le cadre de la modification du règlement communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Vous avez raison. Le taux de couverture qui figure dans la loi cantonale n'est pas tout à fait atteint dans notre Commune. Au moment où nous étions dans une situation difficile, nous avons discuté d'une augmentation des taxes, notamment celle qui est payée pour les sacs. Le problème que nous avons, c'est que nous sommes déjà la commune la plus chère de tout le Grand Fribourg. Actuellement, nous avons décidé de laisser cette question en suspens. Nous avons déjà eu, au début de la législature passée, une augmentation de la contribution immobilière. La situation actuelle est plutôt bonne. Le taux de couverture qui nous manque n'est que de quelques pourcents ; pour l'instant, nous pensons qu'il est prématuré de revoir ce règlement.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Il n'y a pas d'autre intervention. Nous pouvons continuer.

Chapitre 8 Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le Conseil communal a une remarque.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je ne vais pas allonger cette séance, mais quelqu'un a soulevé la question de l'estimation des impôts sur les personnes physiques. Il est vrai que l'augmentation est importante. Ce que je veux dire, c'est que le critère de l'augmentation de la population a été pondéré à la baisse. Nous avons été très prudents. Je reconnais qu'il y a une certaine incertitude sur ce plan-là car vous savez ce qu'il en est sur le plan économique. Cela peut avoir des conséquences.

En ce qui concerne les personnes morales, je vous ai déjà dit ce qu'il en est. Nous avons été également particulièrement prudents. Je pense qu'on peut espérer que les choses aillent mieux que les chiffres que nous avons indiqués.

J'ai encore un mot concernant la péréquation financière intercommunale. On dit que c'est normal que la Commune de Villars-sur-Glâne paye quelques millions de francs en lien avec la péréquation financière. C'est normal, mais il doit y avoir des limites. Si nous avons dans notre Commune un certain nombre de sociétés, qui sont là depuis des années, on doit aussi savoir que cela nécessite aussi certains investissements, même importants. Je prétends que si on tire trop sur la corde, on n'aura plus la possibilité de faire ces investissements. Je redis : Solidarité, oui, mais solidarité raisonnable et limitée.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous avons terminé l'analyse du budget de fonctionnement. Comme la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au budget des investissements.

Budget des investissements

Je rappelle que la présentation du budget des investissements n'a qu'une valeur informative et que les nouveaux crédits d'engagements feront de toute façon l'objet d'un message en cours d'année.

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Budget de fonctionnement 2012 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Budget des investissements 2012 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

4.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous allons passer au vote d'ensemble du budget de fonctionnement 2012 et des investissements. Y a-t-il encore des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais faire un petit clin d'œil à notre ex-collègue Julien Chavaz en reprenant sa formule qui m'a tellement plu en 2007.

Avant de passer au vote final, y a-t-il encore quelqu'un qui souhaite s'exprimer de manière générale sur ce budget ? Si ce n'est pas le cas, selon la formule consacrée lors des mariages, qu'il se taise à jamais, du moins jusqu'au budget 2013. Nous allons donc pouvoir voter.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2012 et le budget des investissements tels que présentés sont priés de s'exprimer en levant la main.

Le budget 2012 est accepté à l'unanimité.

Je vous en remercie et je remercie le Conseil communal pour son travail.

5. Choix de l'organe de révision

Mme Corinne Fässler, Présidente. Comme vous le savez, nous avons mandaté la société KPMG, à Fribourg, pour un certain nombre d'années, en qualité d'organe de révision pour notre Commune. La Commission financière nous propose une nouvelle société fiduciaire. Je donne la parole à son Président.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. A teneur de l'article 98 al. 1 de la LCO, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006, le Conseil général désigne l'organe de révision, sur la proposition de la Commission financière.

Notre réviseur actuel, KPMG à Fribourg, exerce son mandat depuis plusieurs années déjà. Il a paru judicieux à la Commission financière de changer d'organe de révision pour l'examen des comptes 2012, à l'occasion de la nouvelle législature.

Pour ce faire, la Commission financière a examiné dix offres, pour finalement retenir celle de Multifiduciaire Fribourg SA, à Fribourg. Cette fiduciaire, fondée en 1974, est membre de la Chambre Fiduciaire, chambre suisse des experts-comptables, fiduciaires et fiscaux. Cette société emploie actuellement 21 personnes sur les sites de Fribourg et Bulle. L'équipe de révision pour notre Commune sera composée de 3 personnes, dont M. Marc Baudin, expert-comptable, qui sera le responsable du mandat. Cette société a une expérience confirmée dans le domaine public. Elle exerce le mandat d'organe de révision notamment pour la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, celle du personnel de la Ville de Fribourg et pour plusieurs communes telles que Pont-la-Ville, Broc, St-Aubin.

Le coût forfaitaire annuel de Fr. 17'280.--, TVA incluse, est modéré et correspond, voire est inférieur au montant alloué au précédent mandataire qui était la fiduciaire KPMG.

Le but de la Commission financière était également de passer d'une société fiduciaire qui se situe parmi les quatre grandes fiduciaires mondiales à une société fiduciaire plus locale et de plus petite taille, histoire d'avoir aussi des regards croisés sur les comptes communaux.

La LCO prévoyant un mandat s'étendant sur une durée d'un à trois exercices comptables, la Commission financière propose au Conseil général d'octroyer à Multifiduciaire Fribourg SA un mandat de révision d'une année, qui pourra être reconduit en cas de satisfaction, ce qui ne manquera pas d'être le cas.

Je vous suggère donc, au nom de la Commission financière, de désigner pour une année en tout cas Multifiduciaire Fribourg SA en qualité d'organe de révision des comptes de notre Commune.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Y a-t-il des interventions au sein du Conseil général ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent de nommer Multifiduciaire Fribourg SA en qualité de nouvel organe de révision des comptes de notre Commune sont priés de lever la main.

La nomination de Multifiduciaire Fribourg SA est acceptée à l'unanimité.

6. Nomination d'une nouvelle personne en qualité de déléguée de notre Commune auprès de l'Agglomération

Mme Corinne Fässler, Présidente. J'attends les propositions du Conseil général.

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Pour remplacer Mme Marie Garnier, le Groupe Les Verts vous propose d'élire M. Adrian Etter.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Y a-t-il d'autres propositions. Cela ne semble pas être le cas. Nous allons distribuer les bulletins de vote.

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

M. Adrian Etter est élu avec 42 voix

Je félicite M. Adrian Etter et je demande à M. Bruno Marmier de présenter son candidat, car certaines personnes ne le connaissent pas encore.

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Excusez-moi d'avoir été un peu bref. M. Adrian Etter est Conseiller général, pour Les Verts. Il habite à Villars-sur-Glâne depuis de longues années. Il est également membre de la Commission d'aménagement. Il travaille en qualité de conseiller pour les ressources humaines aux CFF. Il est marié et père de deux enfants adultes.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je vous remercie. Nous allons maintenant passer au dernier point de notre ordre du jour.

7. Divers

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai deux questions par rapport à la ligne 5 des TPF.

Tout d'abord, je me réfère à un article paru dans La Liberté du 21 octobre dernier. Le Conseil communal a présenté un certain nombre de solutions pour diminuer les nuisances qui semblent avoir été créées par l'extension de la ligne 5 à la route des Préalpes. J'ai été abordé par plusieurs usagers de cette ligne 5 qui ont été très étonnés d'une des propositions qui figurent dans cet article : C'est celle qui indique que notre Commune a demandé aux TPF de réduire la cadence le dimanche et en dehors des heures de travail. Les usagers de la ligne 5 ont été quelque peu étonnés qu'une proposition de ce type soit faite sans une consultation des usagers dans son ensemble. Je rappelle au passage qu'il y avait eu à un certain moment une proposition de notre Commune de supprimer l'arrêt Berra et que, suite à l'enquête menée auprès des usagers, la Commune était revenue en arrière. C'est un exemple pour indiquer que cela peut être utile de consulter les usagers.

Le deuxième point est celui qui a été soulevé à plusieurs reprises en rapport avec la ligne 5, c'est-à-dire la proposition de supprimer la boucle vers le Théâtre Nuithonie lorsque les bus font à la fois Nuithonie et Villars-Sud. Cette proposition avait été faite il y a, je crois, deux ans et on constate à chaque changement d'horaire qu'aucune modification n'est intervenue.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant la réduction de la cadence, cela ne concerne que le dernier bout qui va du Centre sportif au dernier arrêt du terminus,

derrière le passage sous-voies. Ce tronçon pose problème, surtout à cause des bus Diesel qui passent vers les villas à côté du château. Ce n'est que pour ce dernier bout de tronçon que nous avons demandé une réduction de la cadence le dimanche, car il y a beaucoup moins d'usagers qui vont jusqu'au terminus.

En ce qui concerne la boucle de Nuithonie, nous avons transmis une proposition à l'Agglomération et aux TPF de séparer en deux la ligne 5 : Une continuerait jusqu'au terminus actuel et une autre devrait rester sur Moncor au lieu de faire la boucle de Nuithonie. Cela permettrait de relier le quartier de Cormanon-Est au quartier de Moncor et de résoudre, en même temps, le problème de la boucle des Biches. Jusqu'à l'année passée, l'Agglomération a refusé d'entrer en matière sur cette proposition, car il y a eu un chiffrage des TPF qui était très élevé pour cette prestation supplémentaire. Cette année, les TPF ont changé de direction et nous ont présenté un nouveau plan des transports publics de l'Agglomération qui prévoit d'inclure, depuis 2016, cette proposition ; donc, pas tout de suite.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je remercie Mme Garnier pour ses éclaircissements concernant ma première demande. Je pense qu'il vaudrait la peine d'informer la population au moyen de notre bulletin communal et non pas par la presse. De cette façon, nous sommes certains que les informations correctes arrivent auprès des habitants.

En ce qui concerne le deuxième point, la présentation de la situation a déjà été faite l'année passée. Pour moi, la question est toute simple. C'est clair qu'il y a des développements qui sont à souhaiter, mais qui sont dans le futur. Mais il y a des mesures très très simples qui peuvent être prises immédiatement. Je dois dire que pour moi cela reste une surprise de constater que cette boucle n'a toujours pas été supprimée. Je serais intéressé de savoir pourquoi les TPF ne l'ont pas fait jusqu'ici, car je ne vois pas les raisons qui s'y opposent.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Est-ce qu'à une prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal pourra répondre à la question de M. François Pythoud en se renseignant auprès des TPF ?

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Pour obtenir ces renseignements, nous devons passer par l'Agglomération. Je pense que mon successeur saura le faire.

M. Salvatore Mirata, Conseiller général. J'ai quelques questions concernant l'accueil extrascolaire de Villars-sur-Glâne. J'ai différentes doléances concernant ce service et

j'aimerais savoir combien d'animatrices travaillent au sein de l'accueil extrascolaire ? De ces animatrices, combien y en a-t-il qui sont auxiliaires et ces auxiliaires sont-elles des personnes qui sont au chômage ? J'ai aussi appris qu'on a diminué les heures de celles qui sont engagées au fixe, au bénéfice des personnes qui travaillent comme auxiliaires.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Je suis nouvellement en charge du secteur de l'accueil extrascolaire et je ne peux pas répondre sur toutes les questions ce soir.

Concernant le nombre d'animatrices, je ne le connais pas. La plupart de celles-ci sont diplômées. Il n'y a pas de chômeurs en fin de droit dans les animatrices de l'accueil extrascolaire. Nous respectons les directives cantonales en la matière qui stipulent un maximum de 6 à 8 enfants par animatrice ; nous sommes même en dessous de ces normes.

Concernant les problèmes de personnel, nous avons dû diminuer le nombre de plages horaires des animatrices lorsqu'on a introduit la deuxième année d'école enfantine, parce que les horaires ont changé. Tous les enfants ont dû commencer l'école à la même heure ; ce qui a causé la suppression d'une demi-heure de garderie. Les animatrices qui travaillent le matin ont vu leur horaire diminué.

M. Salvatore Mirata, Conseiller général. Il me manque encore la réponse à la doléance que j'ai faite en ce qui concerne la diminution du temps de travail des animatrices au fixe par rapport à l'augmentation du nombre d'heures de travail des animatrices auxiliaires.

Mme Erika Schnyder, Syndique. On a diminué les heures de l'ensemble des animatrices de l'accueil extrascolaire. Je veux encore préciser que tout le monde est engagé au mois, mais sur une base horaire. Dans les contrats de travail, il est clairement spécifié que l'horaire est discuté chaque année, pour tenir compte justement du besoin et de toutes ces variations. Nous n'avons pas fait de discrimination et je pense que vous visez un cas particulier sur lequel le Conseil communal ne peut malheureusement pas s'exprimer pour des raisons évidentes. Mais, je peux vous garantir que tout le monde a été traité sur le même pied d'égalité.

M. Bernard Gasser, Conseiller général. Puisque c'est bientôt Noël, je ne vais rien demander, mais je veux offrir quelque chose. J'ai reçu, je pense comme tout le monde, une place pour aller à l'inauguration de l'Equilibre, mais j'ai aussi gagné deux places pour aller avec mon épouse jeudi. Alors, j'offre volontiers ma place si quelqu'un souhaite aller avec son épouse ou avec son époux lundi. Ma place est libre et c'est gratuit.

J'ai une dernière petite remarque d'ordre tout à fait personnel : J'ai été un tout petit peu gêné lorsqu'on a fait des propositions pour amender le budget. J'ai eu parfois l'impression d'être un gamin, d'être pris le doigt dans la confiture, Maman m'a grondé parce que j'ai été vraiment méchant. Si on a envie que le législatif participe et accepte les propositions qui sont plutôt géniales, extraordinaires, bien pensées, même si on ne voit pas toujours les tenants et les aboutissants, alors je trouve que le ton devrait être un peu plus ouvert et conciliant, tout en reconnaissant l'excellent travail qui est fait par le Conseil communal. Le Conseil général a aussi un petit peu travaillé et il fait des propositions simples, à son niveau.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Merci, M. Gasser, pour votre générosité en ce qui concerne le premier point. Quant au deuxième point que vous venez de soulever, la démocratie nous permet de nous exprimer ; et c'est au plus grand bien de cette Commune. Je crois que le législatif communique très bien avec l'exécutif et vice-versa.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'en viens aux séances qui sont proposées pour 2012. La séance du jeudi 1^{er} mars me pose problème, car c'est juste après les vacances scolaires. Nous en avons également discuté à la Commission financière. Il me semble que ce serait judicieux de la déplacer au 8 mars.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Vous avez raison. Le Bureau du Conseil général a accepté la demande de la Commission financière. Par conséquent, la prochaine séance du Conseil général aura lieu le **8 mars 2012** à la place du 1^{er} mars.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je veux encore faire une petite présentation, suite à une intervention de M. Nicolas Buntschu, concernant les installations photovoltaïques solaires dans notre Commune.

Comme vous le savez, nous avons obtenu le Label Cité de l'énergie. Il serait encore souhaitable que nous fassions un effort dans la production de l'énergie solaire, que ce soit solaire photovoltaïque, donc en produisant de l'électricité avec le soleil, ou solaire thermique, donc en produisant de la chaleur avec le soleil pour l'eau chaude ou les pompes à chaleur.

Vous voyez un petit récapitulatif de l'état actuel des bâtiments communaux, avec mention du genre de carburant ou de combustible avec lequel ils sont chauffés. Les Services extérieurs le sont au gaz, l'école de Cormanon au mazout, Villars-Vert par FRICAD et au gaz, Les Rochettes au gaz, le Centre sportif par FRICAD et au mazout/solaire, le Pavillon des jeunes

et le Dojo au gaz, Nuithonie au gaz et par pompe à chaleur, La Grange au gaz, l'Ancienne école au mazout, la STEP autonome, le Réservoir de Belle-Croix à l'électricité, la Résidence Les Martinets au gaz.

Nous avons ensuite répertorié les surfaces de toitures disponibles en m² pour installer du solaire photovoltaïque. On n'a pas retenu les toitures qui devraient être végétalisées, mais seulement celles qui ont une bonne orientation. En additionnant toutes ces surfaces, nous obtenons 9'000 m² sur les toits des bâtiments communaux qui pourraient produire environ 637'400 kw/h par année, ce qui correspond au quart de la consommation électrique de la Commune. C'est ce que pourrait être notre auto-alimentation.

Nous avons aussi répertorié les surfaces de toitures qui pourraient être utilisées pour le solaire thermique. Les priorités pour la Commune de Villars-sur-Glâne sont d'intégrer partout où c'est possible la production d'eau chaude au moyen du solaire thermique.

En gros, un des deux apports solaires, voire les deux seront possibles pour l'Ecole des Rochettes en 2012, pour le Centre sportif en 2013, pour l'Ecole de Cormanon en 2014 et pour la Résidence Les Martinets en 2014. C'est tout un programme que je laisse à mon successeur.

Je veux encore vous dire que j'ai été très contente de travailler pour cette Commune, notamment d'initier les programmes pour la Cité de l'énergie et je me réjouis de vous revoir tous bientôt.

En démissionnant du Conseil communal, je lui ai déjà dit que je me réjouissais déjà de pouvoir venir utiliser la passerelle de Villars-Vert.

Je vous lègue aussi ce souhait et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Avant de clôturer cette séance, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je serai brève car je sens que tout le monde attend l'apéritif. Je veux vous dire que nous sommes arrivés au terme de cette année très riche, assez exceptionnelle car il y a eu des élections à tous les niveaux possibles et imaginables de la vie politique de ce pays (cela n'arrive que tous les vingt ans). A cette occasion, vous avez aussi renouvelé en mars votre Conseil. Vous avez vu que les relations avec le Conseil

communal se passent dans une atmosphère relativement bon enfant, même s'il arrive que les uns et les autres ont l'impression d'être pris tous les doigts dans le même pot de confiture ; raison pour laquelle on est parfois un peu barbouillé lorsqu'on sort de ces séances. Mais cela n'est pas grave, cela fait partie du jeu politique. C'est un jeu politique que nous avons toujours voulu dans le respect de chacun et de l'autre.

Sachez que le Conseil communal est très attentif aux remarques qui lui sont faites et très respectueux du jeu démocratique, en particulier de son Conseil général qu'il tient à remercier pour son appui important au cours de la législature. Même dans cette nouvelle législature, nous avons pu compter sur vous. Pour nous, c'est aussi un signe de pouvoir présenter la Commune de Villars-sur-Glâne face à l'extérieur en sachant que l'on s'appuie sur l'autorité législative qui est derrière le Conseil communal.

Avec vous, nous allons pouvoir continuer à mener la politique que nous avons menée jusqu'ici. Nous n'avons pas dépensé sans compter. Nous allons bien sûr appliquer le message que vous nous avez donné et je vous remercie d'avance pour Fribourg-Solidaire qui va recevoir une manne substantielle grâce à vous. Je suis sûre que ces organes vous en seront éternellement reconnaissants et je veillerai à ce qu'ils le soient.

Je ne saurais terminer cette séance sans prendre congé finalement de Mme Marie Garnier qui, peut-être, a une forte envie d'emprunter la passerelle. Mais, je tiens à lui dire qu'elle se fait des illusions car elle n'aura jamais le temps de l'emprunter. Ou alors seulement quand elle sera à la retraite.

Mesdames et Messieurs, un grand merci du Conseil communal à chacune et chacun d'entre vous. A vous en particulier, Mme la Présidente, qui avez mené ces débats d'une main de velours dans un gant de fer ou d'une main de fer dans un gant de velours, c'est selon.

A vous tous, nous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Avant de clore cette séance, je tiens à remercier mon Vice-président, M. Marc'Aurelio Andina, pour la merveilleuse sortie du Conseil général qu'il a organisée, une sortie très instructive qui a permis de nous familiariser avec Marly Sympa.

Nous aurons peut-être Villars Sympa ; je le souhaite. Nous avons pu découvrir beaucoup de choses concernant les activités de ces jeunes ainsi que sur l'intégration.

Il me reste à vous remercier, chers collègues, d'avoir participé avec beaucoup de respect à cette dernière séance de l'année. Je me réjouis de vous retrouver le 8 mars 2012.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos familles.

La séance est levée à 22 heures 45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

La Présidente

Corinne Fässler